

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 novembre 2020

#### Présents :

FORTUNE M – VILLELLAS F – CARQUET M – PREVOT K – TOULZA N – VARSABA B – PLA B  
BONNET M.J – CHARLEUX D – GERVASI A – GUIRAUD V – LIGNERES O – MIGNARD C –  
DOMERGUE C

#### Excusés : ADRAGNA J

Secrétaire de séance : MIGNARD Christian.

### **1 – PRIME EXCEPTIONNELLE :**

VU le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de CoVID-19.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire.

### **2 – PRIX DU REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE :**

La crise sanitaire a bouleversé profondément et subitement la structure de consommation des ménages et dans ce contexte de récession économique, l'INSEE a suspendu les relevés de prix habituellement effectués par ses enquêteurs dans les points de vente physiques.

De ce fait, le traiteur qui livre les repas sur la cantine de Siran, nous informe que l'application de la formule de revalorisation annuelle fait apparaître un résultat contradictoire, avec un pourcentage de réduction et non d'augmentation du prix des repas, de - 1,56 %, ce qui représente un prix d'achat des repas de 3,274 € au lieu de 3,326 €.

Monsieur le Maire propose donc de ne pas appliquer d'augmentation sur la revente des repas de la cantine communale et de maintenir le prix à 4 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **3 – MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS DE STOCKAGE D'EAU POTABLE AU SIAEP :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la convention proposée par le SIAEP visant à la mise à disposition au SIAEP, à titre gratuit, précaire et révocable d'un équipement destiné au service de distribution publique d'eau potable, conformément à sa compétence.

Cette mise à disposition concerne le réservoir communal de la commune, situé sur la parcelle AL 51, d'une capacité de 200 m<sup>3</sup>. La durée de la convention est de 5 ans et celle-ci prendra effet le 26 novembre 2020.

Par la présente le SIAEP s'engage à entretenir et à maintenir en bon état de fonctionnement les ouvrages et équipements permettant la bonne marche de l'exploitation, y compris les compteurs et les branchements au réservoir d'eau.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **4 – CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE SIAEP :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la convention proposée par le SIAEP et ayant pour objet la recherche de fuites sur le réseau d'adduction d'eau potable et le nettoyage annuel des bassins communaux.

Cette convention est consentie pour une durée de 5 ans et les prestations seront facturées comme suit :

- 300 € forfaitaire par bassin nettoyé.
- 300 € par journée (7 H) consacrée à la recherche de fuites.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **5 – ARRET DU BUS SCOLAIRE AVENUE DU STADE :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que de nombreux parents d'élèves ont sollicité la mairie afin que le bus scolaire qui amène les élèves au collège A. FAURE à Olonzac, puisse faire un arrêt Avenue du Stade, en plus de l'arrêt actuel Place du Soleil d'Oc.

En effet, de nombreux enfants domiciliés dans les lotissements situés derrière le stade sont scolarisés dans ce collège et l'arrêt du bus actuel se situe loin de leur domicile et de ce fait ils rentrent chez eux à pied et de nuit et les parents en sont inquiets.

Monsieur le Maire propose donc de faire une demande auprès d'Hérault Transports, afin que le bus fasse deux arrêts sur la commune pour la sécurité des élèves.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée, il est 20 H 10.